Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200085223-DE_088_2026-DE
ACTE DI

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 07 juillet 2026

Date de la convocation : 02/07/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17
Pour: 17
Contre: 0
Abstensions:0

Le *sept juillet deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Rolande CHAUDESAIGUES, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés : Maxime ATGER représenté par Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR représenté par Francis SAINT-LEGER

Excusés : Christophe BRUN, Clément MEYSSONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_088_2026 - Objet : Echange de deux portions de parcelles au village de Coulagnes-Hautes

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière séance il a été procédé au déclassement d'une portion de domaine public d'une superficie de 26 m² au droit de la propriété de M. et Mme CONRIE (appartenant alors à Denis BRUNEL) cadastrée C130 au village de Coulagnes-Hautes.

Il expose à l'assemblée qui y a lieu à présent de procéder à la vente de cette portion de parcelle

Il propose le prix de 130 € (soit 5 € par m²)

Par ailleurs, dans le même temps, il explique au conseil municipal qu'il conviendrait d'acheter à Monsieur et Madame CONRIE une portion de 8m² de la parcelle cadastrée C 130 pour donner du dégagement à la route au prix de 40 €.

De fait, un échange pourrait être réalisé avec versement d'une soulte par M. et Mme CONRIE d'un montant de 90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

·D'échanger avec M. et Mme CONRIE une portion de domaine public déclassée de 26 m² attenante à la parcelle cadastrée C 130 avec une portion de 8 m² de la parcelle cadastrée C 130

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200085223-DE_088_2026-DE
A G D

·Qu'une soulte de 90 € sera versée par M. et Mme CONRIE.

·Que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

·D'autoriser le Maire à signer l'acte d'échange à intervenir et en cas d'empêchement de celui-ci d'autoriser Madame LIZZANA Jacqueline, première adjointe à signer l'acte à intervenir.

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr